



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

Politique de Contrôle
Direction Transformation et
Distribution des Denrées
alimentaires

CA-Botanique
Food Safety Center
Boulevard du Jardin botanique
55
1000 Bruxelles

www.afsca.be

[NE 0267.387.230](tel:0267.387.230)

Aux organisations professionnelles
Aux organismes de certification et
d'inspection

Correspondant :	Jacques Inghelram			
Téléphone :	02/211 86 35			
E-mail :	Jacques.inghelram@favv.be			
Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes	Date
		PCCB/S3/JIM/ 1430106	1	21/02/2017
Objet	Chapitre complémentaire pour les guides d'autocontrôle : « Utilisation d'auxiliaires technologiques dans l'analyse des dangers lors de la production de denrées alimentaires »			

Madame, Monsieur,

Le document en annexe constitue un chapitre (version 1 dd 2017-02-08) ayant pour objectif de synthétiser les obligations (légales) en matière d'utilisation d'auxiliaires technologiques (AT). Il reprend aussi des informations sur l'utilisation sûre de substances utilisées comme auxiliaires technologiques et sur la sécurité des éventuels résidus lors de la production de denrées et d'ingrédients alimentaires.

Ce chapitre sert de complément aux guides d'autocontrôle existants et déjà approuvés par l'AFSCA pour l'industrie des denrées alimentaires et doit dès à présent être considéré comme un chapitre de ces guides. Il ne s'agit donc pas d'un guide d'autocontrôle en tant que tel.

En attendant l'intégration effective de ce chapitre dans les différents guides d'autocontrôle, celui-ci s'applique déjà automatiquement aux différents opérateurs concernés lors des audits.

Les organismes de certification qui sont en ce moment agréés pour la réalisation d'audits sur base des guides d'autocontrôle concernés, peuvent utiliser ce chapitre complémentaire lors des audits en plus des guides pour lesquels ils sont déjà agréés. Naturellement, ils doivent entreprendre les actions nécessaires afin de pouvoir assurer la qualité de l'audit réalisé sur base de ce chapitre complémentaire.

La présente lettre peut être communiquée aux parties intéressées.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Notre mission est de veiller
à la sécurité de la chaîne
alimentaire et à la qualité de
nos aliments, afin de protéger la
santé des hommes,
des animaux et des plantes.

Vicky Lefevre (sé)
Directeur général

.be